



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/03/21/4 portant sur

LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACCES A L'INNOVATION ET A LA MONTEE EN COMPETENCE DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DU MARITIMO EN PROCEDURE MAPA L'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DU PROJET STEP IN UP

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 mars 2022*

PARTICIPANTS

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEBERT Christian – Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

49 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, ALBISER Yves, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, **MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, Membres Associés**

Messieurs, BALDET Christophe, CAMY César, DELHOMME Christophe, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame, Monsieur, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué,
Membres du Bureau.

Mesdames, Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Messieurs, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, PONSART Pascal, KLEINKLAUS Christophe, **Membres Associés,**

Messieurs, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, VISCONTI Bertrand,
Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Monsieur DUPHIL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Madame, Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DECROIX Jean-Pascal, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame, Monsieur, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

CONTEXTE

Dans un souci de simplification de gestion et de recherche d'économies financières, les partenaires du projets IN-UP (Lucca Innovazione e tecnologia, Sardegna Research , Fondazione di partecipazione per l'Innovazione e lo Sviluppo Imprenditoriale) et la CCINCA ont pour volonté d'œuvrer conjointement pour l'accès à l'innovation et à la montée en compétences des entreprises sur le territoire du Maritimo, notamment en accompagnant les entreprises du territoire du projet lors de sessions de formations collectives et individuelles.

Cette volonté conjointe prend la forme d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre établissements publics.

Elle est passée en application des articles L.2113-1, L.2113-6 et suivants du Code de la Commande publique pour la passation d'un achat d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen STEp-IN-UP, financé par le programme européen Interreg.



VU

- Les articles L2113-1, L.2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande publique ;
- Les articles 48 et 119 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales ;
- La Délibération n° AG2021/11/29/08 de l'Assemblée Générale de la CCINCA en date du 29 novembre 2021, portant sur l'habilitation du Président à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée.
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA en date du 11 mars 2022, relatif au lancement d'une consultation pour l'accès à l'innovation et à la monter en compétence des entreprises sur le territoire du Maritimo en procédure MAPA ainsi qu'à l'adhésion à un groupement de commandes avec les partenaires du projet STEp IN-UP (Lucca Innovazione e tecnologia, Sardegna Research , Fondazione di partecipazione per l'Innovazione e lo Sviluppo Imprenditoriale).

CONSIDERANT

L'exposé préalable ci-dessus

Que Les établissements et organismes intéressés sont à ce jour les suivants :

- Lucca Innovazione e tecnologia s.r.l,
- Sardegna Research,
- ISI Fondazione di partecipazione per l'Innovazione e lo Sviluppo Imprenditoriale,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur.

Que les principales caractéristiques prévues par la convention de Groupement sont les suivantes :

- Lucca Innovazione e tecnologia s.r.l sera le coordonnateur du groupement pour toute la phase passation de la consultation sur leur plateforme Italienne MEPA. L'exécution et la facturation seront gérées par chaque membre du groupement.
- Le marché prendra effet à sa notification pour **une durée de 3 mois**. Il pourra ensuite être éventuellement reconduit par périodes successives d'un mois, pour finaliser la mise en œuvre de la prestation commandée dans son intégralité, dans la limite de la date de clôture du projet STEp-IN-UP.
- Le budget maximum consacré à ce projet, reconduction comprise, est de 22 000 € HT selon la clé de répartition financière suivante :
 - Lucca Innovazione e tecnologia s.r.l : 0%
 - Sardegna Research : 55%
 - CCINCA : 45%
 - ISI Fondazione di partecipazione per l'Innovazione e lo Sviluppo Imprenditoriale : 0%
- Le marché sera lancé sous la forme d'un MAPA conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique



- ✦ Que lors des séances du Bureau du 10 janvier 2022, et de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2022, les instances précitées de la CCI NCA n'ont pas été informées de ce projet à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2022 ;
- ✦ Que toutefois, par délibération n° AG2021/11/29/08, l'Assemblée Générale de la CCI NCA a accordé une habilitation générale au Président à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés ou accords-cadres passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique et selon les conditions mentionnées à l'article 111 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ✦ Que dès lors, la passation de ce marché en Groupement de commandes ne nécessite un Avis du Bureau et une délibération de l'Assemblée Générale que pour autoriser le Président à signer la Convention d'adhésion au Groupement de commandes ;
- ✦ Que le Bureau de la CCINCA a donné un avis favorable à ce projet d'adhésion au Groupement de commande le 11 mars 2022.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DECIDE

- ▶ **D'APPROUVER** le projet de d'adhésion de la CCI NICE COTE D'AZUR au groupement de commandes selon les termes exposés ci-dessus ;
- ▶ **DE DONNER** tous pouvoirs à son Président, ou à toute personne qu'il se substituerait, pour accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et signer ladite convention d'adhésion de groupement de commandes ;
- ▶ **D'AUTORISER le Bureau à désigner ultérieurement le ou les collaborateurs de la CCINCA habilités à représenter celle-ci en qualité de membre du Groupement dans le Comité de coordination chargé de l'établissement du Dossier de consultation et du suivi des opérations liées à la consultation auprès du coordonnateur.**

Le projet de Convention d'adhésion de groupement de commandes est annexé au présent avis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62
Nombre de participants à la séance : 49 (quorum : 32, atteint)
Nombre de départs : 0
Nombre de votes exprimés : 46 (quorum : 32, atteint)

Abstention : 3

Contre : 3

Pour : 43

Cette délibération est approuvée à la majorité.

Nice, le 21 mars 2022

Le Secrétaire


Jessica BOVIS



Le Président


Jean-Pierre SAVARINO